



*Ambassade d'Italie  
Tunis*

**Visa « pour invitation » (V.S.U.)**

Le visa pour invitation permet l'entrée, aux fins d'un séjour de courte durée, à l'étranger invité par des organismes, des organisations publiques ou privées, mais reconnues, en tant qu'invité d'événements particuliers et de manifestations à caractère politique ou scientifique et culturel, dont les frais de séjour sont à la charge de l'organisme qui invite.

Le visa sera également délivré à l'étranger convoqué ou invité par l'Autorité judiciaire italienne, pour la durée indiquée par cette même autorité.

**Formalités pour une demande de visa pour invitation ( Vous devez vous présenter en personne muni de ):**

- 1- Un formulaire de demande de visa de séjour dûment rempli et signé ;
- 2- Un passeport en cours de validité supérieure de trois mois à la durée du séjour ;
- 3- Une photo format passeport ;
- 4- Une invitation formelle de l'institution qui invite, avec laquelle cette dernière s'engage aussi à prendre en charge les frais de séjour de l'étranger, ou bien un acte de convocation de l'Autorité Judiciaire italienne ;
- 5- Un titre de voyage aller/retour (ou réservation)

**ATTENTION : cette liste n'est pas exhaustive**

Des pièces complémentaires peuvent être demandées sans entraîner la délivrance automatique d'un visa.

Chaque justificatif doit être présenté en Italien ou en Français et être impérativement accompagné de sa photocopie.

Conservez les originaux qui sont susceptibles d'être demandés par les autorités des frontières lors de l'arrivée dans l'espace Schengen.

Tarif unique 60 euros (payables d'avance en monnaie locale et en espèce)

DEPOT DES DOSSIERS SUR RENDEZ-VOUS : Tél 70 10 37 10

RENSEIGNEMENTS : Tél 71 754 133 / 71 750 024

Service des Visas – 9 Rue Imam El Ouzai – El Menzah IV – Tunis

Courriel : [visti.tunisi@esteri.it](mailto:visti.tunisi@esteri.it)